



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Q.1000**

**RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS**

---

**STRUCTURE DES RECOMMANDATIONS DE  
LA SÉRIE Q.1000 RELATIVES AUX RÉSEAUX  
MOBILES TERRESTRES PUBLICS**

**Recommandation UIT-T Q.1000**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation Q.1000 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.12 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation Q.1000

### STRUCTURE DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE Q.1000 RELATIVES AUX RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS

#### 1 Généralités

La présente Recommandation donne un aperçu des Recommandations de la série Q.1000 portant expressément sur la spécification des caractéristiques du réseau mobile terrestre public.

L'objet de ces Recommandations est d'assurer de manière harmonieuse:

- 1) la réalisation du déplacement des mobiles et de l'interfonctionnement entre RMTP,
- 2) la portabilité des équipements terminaux et
- 3) l'évolution indépendante de chaque RMTP et des équipements terminaux.

En outre, certaines Recommandations d'autres séries sont indiquées dans la section 7, parce qu'elles portent sur des sujets connexes à ceux traités dans les Recommandations de la série Q.1000.

#### 2 Recommandations générales sur les réseaux mobiles terrestres publics

Q.1000: Structure des Recommandations de la série Q.1000 sur les réseaux mobiles terrestres publics

Cette Recommandation donne un aperçu des Recommandations de la série Q.1000 et de certaines autres portant sur des sujets connexes.

Q.1001: Aspects généraux des réseaux mobiles terrestres publics

Cette Recommandation comporte des définitions et traite des architectures et des services dans les réseaux mobiles terrestres publics.

Q.1002: Fonctions du réseau

Cette Recommandation définit les fonctions du réseau qui exigent la transmission d'une signalisation sur le trajet radioélectrique, (signalisation de ligne d'abonné ou signalisation de gestion des stations mobiles) pour assurer la fourniture de services de base et de services complémentaires par les RMTP.

Q.1003: Procédures d'enregistrement de localisation

Cette Recommandation identifie les procédures liées à l'enregistrement de la localisation, à l'annulation de la localisation, à l'enregistrement périodique et aux opérations d'activation/de désactivation de la station mobile.

Q.1004: Procédures de restauration des enregistreurs de localisation

Cette Recommandation décrit des méthodes garantissant la sécurité des données mises en mémoire dans les enregistreurs de localisation et expose en détail les procédures nécessaires pour rétablir les données de localisation et les données concernant les services supplémentaires après une détaillance d'un enregistreur de localisation.

Q.1005: Procédures de transfert intercellulaire

Cette Recommandation identifie les procédures de traitement du transfert entre: des voies radioélectriques de la même station de base; des stations de base du même CCM; des stations de base de différents CCM faisant partie du même RMTP; des stations de base de CCM faisant partie de RMTP différents durant les opérations de transfert intercellulaire.

#### 3 Aspects techniques des services offerts dans les réseaux mobiles terrestres publics

Q.1012: Traitement des services supplémentaires

Cette Recommandation contient les descriptions de l'étape 2 des services supplémentaires qui peuvent être fournis dans un RMTP.

*Remarque* – Cette Recommandation n'est pas publiée dans le Livre bleu. Elle sera terminée et soumise à la procédure d'approbation accélérée au début de la prochaine période d'études.

## **4 Interfonctionnement avec le RNIS/RTPC**

Q.1031: Conditions générales à remplir en matière de signalisation dans le cas d'un interfonctionnement entre le RNIS/RTPC et un RMTP

Cette Recommandation spécifie les contraintes générales de signalisation à respecter pour assurer une intégration correcte du service mobile dans les réseaux fixes.

Q.1032: Conditions générales à remplir en matière de signalisation pour ce qui concerne l'acheminement des appels vers les abonnés mobiles

Cette Recommandation spécifie les contraintes de signalisation que les réseaux fixes doivent respecter pour acheminer un appel adressé à un mobile vers le CCM effectif.

## **5 Sous-système application mobile**

Q.1051: Sous-système application mobile

Cette Recommandation décrit les procédures de réseau et les protocoles associés qui sont nécessaires pour assurer les fonctions énumérées dans la Recommandation Q.1002. Le sous-système application mobile est construit sur le système de signalisation N° 7.

## **6 Interface d'accès aux RMTP numériques**

Q.1061: Aspects et principes généraux relatifs aux points de référence de signalisation d'accès aux RMTP numériques.

Cette Recommandation présente la notion et contient la définition des points de référence de signalisation d'accès qui servent de base à la spécification de la signalisation nécessaire à la station mobile et à la station de base.

Q.1062: Configurations de référence de signalisation d'accès aux RMTP numériques

Cette Recommandation décrit les configurations de référence utilisées pour identifier les différents arrangements physiques possibles d'accès aux RMTP numériques.

Q.1063: Structures des voies des RMTP numériques et capacités d'accès à l'interface radioélectrique (point de référence Um)

Cette Recommandation définit l'ensemble de types de canal, de capacités d'accès et de configurations des canaux à l'interface radioélectrique.

## **7 Autres Recommandations portant sur des sujets connexes à ceux traités dans les Recommandations de la série Q.1000**

### *7.1 Taxation*

D.93: Taxation et comptabilité dans le service téléphonique mobile terrestre international (assuré par l'intermédiaire de systèmes de radiocommunication cellulaires)

Cette Recommandation porte sur les principes de taxation, de comptabilité et de règlement entre RMTP. En annexe, on trouve des exemples d'application pratique des principes établis.

### *7.2 Numérotage et acheminement*

E.212: Plan d'identification pour les stations mobiles terrestres

Cette Recommandation comporte des définitions et contient les principes du plan d'identification des stations mobiles. En annexe, on trouve une liste des codes de pays ou de zone géographique pour les mobiles.

E.213: Plan de numérotage téléphonique et RNIS pour les stations mobiles terrestres dans les réseaux mobiles terrestres publics (RMTP)

Cette Recommandation porte sur les caractéristiques de base d'un plan de numérotage à utiliser pour les réseaux mobiles terrestres publics.

E.214: Structure de l'appellation globale pour le service mobile terrestre dans le sous-système commande des connexions sémaphores (SSCS)

Cette Recommandation définit et décrit la structure de l'appellation globale pour le service mobile.